

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Conseil d'administration du	29 juin 2026 à 14h30
Date de convocation	10 avril 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Nathalie GHEERBRANT, Sabine FINEZ, Mady DORCHIES, Caroline MELONI, Valérie CUVILLIER, Fabrice PLANQUE, Hélène CORRE, Sandra GUTHLEBEN, Estelle GUILLE DES BUTTES, Christophe LERIBAUT, Kim PHAM, Dominique DE FONT-RÉAULX, Zaki AMAR-BAUTHENEY, Aline FRANÇOIS-COLIN, Luc BOUNIOL-LAFFONT, Henri LOYRETTE, Daniel PERCHERON, Jean-Yves LARROUTUROU, Lucie RIBEIRO.
Pouvoirs	Hilaire MULTON à Estelle GUILLE DES BUTTES, Olivier GABET à Zaki AMAR-BAUTHENEY, Ariane THOMAS à Dominique DE FONT-REAULX, Souraya NOUJAIM à Aline François COLIN, Francis STEINBOCK à Kim PHAM.
Excusés	Xavier BERTRAND, Jean-Paul MULOT, Aurore COLSON, Valérie BIEGALSKI, François DECOSTER, Alexandre COUSIN, Sylvain ROBERT, Bertrand GAUME, Hilaire MULTON, Olivier GABET, Ariane THOMAS, Souraya NOUJAIM, Francis STEINBOCK, Frédéric SALAT-BAROUX, Caroline JOLY.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Sabine FINEZ

Délibération n°2026_018

Création, révision des autorisations d'engagement (AE) et des autorisations de programme (AP)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21, L. 2311-3, et L. 2311-9,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre-Lens »,

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1977,

Vu la délibération n° 2022-201 en date du 27 septembre 2022 portant règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2025-008 du 28 mars 2025 portant sur la création de l'AE « Gothiques »,

Vu la délibération n° 2025-014 du 7 juillet 2025 portant sur la création de l'AE « Carthage »,

Vu la délibération n° 2025-21 du 4 novembre 2025 portant la création de l'AE « Sécurité »,

Vu la délibération n° 2026_010 du 7 avril 2026 portant sur la révision des AE « Gothiques », « Carthage », et « Sécurité »,

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses d'investissement et de fonctionnement à caractère pluriannuel. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP et AE correspondantes.

La présente délibération prévoit la révision des AE « Gothiques », « Carthage » et « Sécurité »

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération.

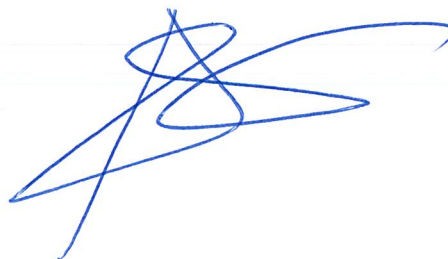
En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver :

La révision des AE « Gothiques » « Sécurité » et « Carthage ».

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver ce présent rapport et les éléments repris en annexe qui lui ont été soumis.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour le Président, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »



**ANNEXE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATION D'ENGAGEMENT (AE)
BUDGET PRINCIPAL - ANNEE 2026**

1/ REVISION DE L'AE "SECURITE"

Situation actuelle

Montant de l'autorisation d'engagement	Réalisation 2025	Crédits de paiement 2026
2 442 452,33 €	600 331,50 €	1 842 120,83 €

Révision de l'enveloppe et des crédits de paiements

Nouveau montant de l'autorisation d'engagement	Réalisation 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
4 958 178,23 €	600 331,50 €	2 472 120,83 €	1 885 725,90 €

2/ REVISION DE L'AE "CARTHAGE"

Situation actuelle

Montant de l'autorisation d'engagement	Réalisation 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiement 2027
890 000 €	3 000 €	42 300 €	844 700 €

Révision des crédits de paiements,

Nouveau montant de l'autorisation	Réalisation 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiement 2027
890 000,00 €	3 000 €	57 300 €	829 700 €

3/ REVISION DE L'AE "GOTHIQUES"

Situation actuelle

Montant de l'autorisation d'engagement	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiement 2026
804 594,45 €	664 128,45 €	140 466,00 €

Révision de l'enveloppe et des crédits de paiements

Nouveau montant de l'autorisation	Réalisation 2025	Crédits de paiement 2026
914 594,45 €	664 128,45 €	250 466,00 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 062-200027662-20260629-D_2026_018-DE